

23 DEC. 2019

BUREAU DU GOUVERNEUR

<p>Département de la Lozère</p> <p>Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 20 Nombre de membres représentés : 3 Nombre de suffrages exprimés : 23 VOTE : Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES</p>
--	---

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°18/2019

Date de la convocation du Comité syndical : treize décembre deux mille dix neuf

Date de la séance du Comité syndical : vingt décembre deux mille dix neuf

Membres présents :

M. Jacques BLANC, Président,
 M. Jean-François ALBESPY, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Gérard BONHOMME, M. Claude BOUDET, M. Bernard BOURSINHAC, M. M. Michel CAMBALY, M. Gilbert CESTRIERES, M. Jean-Louis FRANCES, M. Jean-Pierre JALBERT
 M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Membres représentés :

Mme. Pierrette BONNET (pouvoir à M. Gérard BONHOMME), Mme. Nathalie FOURNIER (pouvoir à M. Christian SAINT-LEGER), M. Laurent SUAU (pouvoir à Philippe MARTIN)

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Marcel MERLE, M. Pierre PLAGNARD, M. Nicolas CHARLES (rodez Agglomération), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Alexandre IZARD (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Florian BONIELLO (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER, (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Jean-François ALBESPY

OBJET : Budget primitif 2019 du Syndicat mixte Lot Dourdou – Décision modificative n°1/2019

Vu le budget primitif du Syndicat mixte Lot Dourdou adopté en séance du comité syndical le 1^{er} avril 2019,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le budget est voté par chapitre et par nature, les articles sont notés à titre indicatif,

Il est proposé au Comité syndical de modifier le budget principal par décision modificative établie comme suivant :

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2019	DM1 PROPOSITIONS	BP+DM1
TOTAL	1 165 525,56 €	0,00 €	1 165 525,56 €
002 - déficit de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011 - charges à caractère général	969 865,56 €	- 1 347,00 €	968 518,56 €
617 - Etudes et recherches	873 114,96 €	- 1 347,00 €	871 767,96 €
012 - charges de personnel	189 656,15 €	0,00 €	189 656,15 €
65 - autres charges de gestion courante	0,00 €	+ 6,00 €	6,00 €
65888 - Autres	0,00 €	+6,00 €	6,00 €
66 - Charges financières	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
67 - Charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Paraphe : **73**

Exceptionnelles			
042 – Opération d'ordres	3 513,85 €	0,00 €	4 854,85 €
6811 – Dotations aux amort.	3 513,85 €	+ 1 341,00 €	4 854,85 €

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2019	DM1 PROPOSITIONS	BP+DM1
TOTAL	1 401 690,22	0,00 €	1 401 690,22
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	140 331,16 €	0,00 €	140 331,16 €
21 – Immobilisations corporelles	150 710,51 €	0,00 €	150 710,51 €
21318 - Autres bâtiments publics	68 332,96 €	+ 11 667,04 €	80 000,00€
2184 – Mobilier	25 615,64	- 11 667,04 €	13 948,60 €
45 – 'opérations pour compte de tiers	1 250 979,71 €	0,00 €	1 250 979,71 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2019	DM1 PROPOSITIONS	BP+DM1
TOTAL	1 401 690,22	+ 1 341,00 €	1 403 031,22
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	140 331,16 €	0,00 €	140 331,16 €
40 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 513,85 €	+ 1 341,00 €	4 854,85 €
28184 - Mobilier	3 513,85 €	+ 1 341,00 €	4 854,85 €
45 – 'opérations pour compte de tiers	1 250 979,71 €	0,00 €	1 250 979,71 €

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1/2019 du budget principal du SMLD telle que présentée ci-avant.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 23 décembre 2019

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 23 décembre 2019

Le Président,

Le Président,

Jacques BLANC

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Trémoullis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smlld.fr

Jacques BLANC

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Trémoullis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smlld.fr

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

23 DEC. 2019

BUREAU DU COURRIER

Paraphe : JB